

2019 :

Une collecte des biodéchets dans des conteneurs dédiés, pour toute l'Alsace Centrale

Courant 2019, tous les foyers seront informés et équipés pour pouvoir trier leurs biodéchets et les amener dans de nouveaux conteneurs. Mode d'emploi.

Attention : si vous compostez déjà chez vous, continuez ! Le nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire est complémentaire au compostage et ne s'y substitue pas.

Pourquoi ?

- Les biodéchets représentent 48% du poids de nos bacs gris : trier les biodéchets est le geste le plus simple et le plus efficace pour réduire ses déchets non recyclables.
- Le traitement des déchets non recyclables est de plus en plus coûteux, pour les finances publiques et pour l'environnement. Il est urgent d'agir et de réduire notre production de déchets.
- Grâce à la méthanisation, les biodéchets deviennent une ressource pour l'Alsace et l'émission de gaz à effet de serre est réduite, ce qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

Comment ?

Le SMICTOM a déployé un réseau de conteneurs (Points d'Apports Volontaires Biodéchets) sur les 90 communes d'Alsace Centrale. Un bioseau va être mis gracieusement à votre disposition. Au quotidien, vous y déposerez vos biodéchets ① que vous apporterez ensuite au conteneur ②. Les conteneurs seront ensuite collectés et vos biodéchets seront ainsi traités par méthanisation ③.

78%

des habitants sont favorables à une filière de collecte des biodéchets
Qualitest 2017



AUTORISÉS DANS LE BIOSEAU :



Épluchures, fruits et légumes abîmés



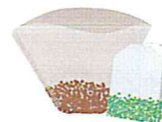
Restes de repas



Pains et céréales



Coquilles d'œufs



Marc de café et sachets de thé



Mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papier blanc



Os, viandes, poissons, produits de la mer



Laitages

INTERDITS :



Huiles



Emballages, films plastiques, capsules de café



Cendres, litière



Déchets verts du jardin

3

Le prestataire du SMICTOM vide et nettoie les conteneurs. Vos biodéchets sont ensuite méthanisés.

La méthanisation est une « digestion » vertueuse des biodéchets effectuée en Alsace, sur le site de Ribeauvillé. Elle permet :



UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE :

les biodéchets produisent en se décomposant du **biogaz, alternative locale du gaz naturel**



UNE PRODUCTION DE CHALEUR :

le processus de méthanisation dégage de la chaleur, utilisée pour chauffer de l'eau ou des bâtiments



UNE PRODUCTION D'ENGRAIS :

le « jus » obtenu par méthanisation, appelé **digestat, est un engrais naturel précieux pour les agriculteurs**. Alternative plus écologique que les engrais de synthèse, il est bénéfique pour les sols d'Alsace et préserve la nappes phréatiques.

À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE



1

Au quotidien, vous déposez vos biodéchets dans votre bioseau.

Quelques gestes simples et rapides !

2

Quand il est plein, vous déposez votre sac kraft de biodéchets dans le conteneur dédié.

Localisation des conteneurs : www.smictom-alsacecentrale.fr #carte

